

Questions au Feuilleton

Étant donné que les décisions en matière de crédit se prennent actuellement, les établissements de prêts et les agriculteurs doivent savoir ce que compte faire le gouvernement pour offrir certaines garanties de revenu afin que les prêts consentis aujourd'hui aient des chances d'être remboursés. Il convient de signaler à la Chambre qu'une diminution de 20 p. 100 du revenu brut signifie que la grande majorité des céréaliers canadiens sont condamnés à travailler une année de plus sans aucune rémunération. Ils ont reçu des paiements de la Caisse de stabilisation du grain de l'Ouest au cours des deux dernières campagnes agricoles. Le paiement de cette année sera identique à celui de l'an dernier, et c'est pourquoi les agriculteurs ou les établissements de prêts ne doivent pas s'attendre à des paiements d'appoint malgré cette baisse de prix.

M. Hnatyshyn: Règlement! Tenez-vous en aux faits.

M. Althouse: Ce sont les faits.

M. Hnatyshyn: Non, ce n'est pas vrai.

M. Althouse: En vue d'emprunter les fonds nécessaires pour leurs dépenses de cette année, les agriculteurs devront donner aux banques des garanties de remboursement. Étant donné que le paiement de stabilisation de cette année va pratiquement vider la Caisse de stabilisation du grain de l'Ouest, prêteurs et agriculteurs doivent savoir si le gouvernement compte maintenir la caisse à flot pour compenser la chute de prix.

M. Hnatyshyn: Règlement! Vous glissez en douce de faux renseignements.

M. Althouse: Étant donné que les prêteurs doutent de la viabilité future de bon nombre de leurs clients, j'exhorte la Chambre à autoriser la tenue d'un débat d'urgence aux termes de l'article 29 du Règlement pour nous permettre d'obtenir du gouvernement des réponses à ces questions. L'avenir de nos agriculteurs est en jeu et les localités en pâtiront. Nous devons savoir ce qu'il en est dès maintenant.

M. le Président: La Chambre doit savoir que j'ai examiné plus tôt deux de ces questions. Je compte réserver ma décision au sujet de cette requête.

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 105 et 535.

[Texte]

FONCTIONNAIRES DÉTACHÉS POUR UN MINISTRE

Question N° 105—**M. Kaplan:**

A la date à laquelle on répond à cette question et par ministre, combien de fonctionnaires détachés de la Fonction publique, de sociétés ou d'organismes de la Couronne ou d'autres services fédéraux travaillent pour un ministre et, dans chaque cas, quelle est l'échelle de traitement de l'intéressé?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Je suis informé comme suit:

Ministre	Nombre	Échelle de salaire
Cabinet du Premier ministre	1	\$24,999 à \$27,172
Emploi et Immigration	2	\$35,498 à \$51,320
	1	\$45,702 à \$51,591
Cabinet du Vice-premier ministre	1	\$24,271 à \$26,563
Transports	1	\$21,533 à \$23,552
	1	\$23,019 à \$25,175
Finances	1	\$41,663 à \$52,099
Consommation et Corporations	1	\$32,588 à \$36,734
d'État - Mines	1	\$43,793 à \$50,106
	1	\$45,702 à \$51,591
Les autres ministres:	Aucun	

LE DÉFICIT FÉDÉRAL

Question N° 535—**M. Althouse:**

1. A combien s'élève le déficit fédéral cumulatif actuel?

2. Quel est le taux d'intérêt moyen payé sur le déficit?

3. A-t-on emprunté pour payer le déficit et, dans l'affirmative, quel est le montant dû par tranches d'intérêt de a) 20 p. 100 ou plus, b) 19 p. 100 à 20 p. 100, c) 18 p. 100 à 19 p. 100, d) 17 p. 100 à 18 p. 100, e) 16 p. 100 à 17 p. 100, f) 15 p. 100 à 16 p. 100, g) 14 p. 100 à 15 p. 100, h) 13 p. 100 à 14 p. 100, i) 12 p. 100 à 13 p. 100, j) 11 p. 100 à 12 p. 100, k) 10 p. 100 à 11 p. 100, l) 9 p. 100 à 10 p. 100, m) 8 p. 100 à 9 p. 100, n) 7 p. 100 à 8 p. 100, o) 6 p. 100 à 7 p. 100, p) 5 p. 100 à 6 p. 100, q) 4 p. 100 à 5 p. 100, r) 3 p. 100 à 4 p. 100?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)):

1. Au 31 mars 1985, le déficit fédéral accumulé ou la dette publique nette s'élevait à 191.4 milliards de dollars. Les actifs financiers représentaient 41.1 milliards de dollars et le passif brut, 232.6 milliards de dollars, dont 172.4 milliards de dollars sous forme d'emprunts publics non échus. Ces chiffres se trouvent dans les Comptes publics pour l'année 1984-1985 et ils ne tiennent pas compte des changements présentés dans les documents du budget de février, 1986.

2) Le taux d'intérêt moyen de la dette non échue s'élevait à 11,31 p. 100 au 31 mars 1985.

3) Le déficit accumulé et les avoirs financiers acquis, moins les fonds obtenus grâce aux comptes à fins déterminées et à d'autres éléments de passif divers, ont été financés par le biais d'emprunts publics.

Au 31 mars 1985, les taux d'intérêt servis sur les composantes de la dette publique libellée en dollars canadiens et l'encours des obligations négociables du marché intérieur (en milliards de dollars), classé selon le taux d'intérêt payable, s'établissaient comme suit: a) plus de 20 p. 100—néant; b) 19—20 p. 100—néant; c) 18—19 p. 100—0,1\$; d) 17—18 p. 100—0,3\$; e) 16—17 p. 100—néant; f) 15—16 p. 100—4,9\$; g) 14—15 p. 100—3,1\$; h) 13—14 p. 100—12,9\$; i) 12—13 p. 100—11,5\$; j) 11—12 p. 100—14,8\$; k) 10—11 p. 100—13,6\$; l) 9—10 p. 100—6,1\$; m) 8,9 p. 100—1,4\$; n) 7—8 p. 100—néant; o) 6—7 p. 100—0,3\$; p) 5—6 p. 100—0,8\$; q) 4—5 p. 100—néant; r) 3—4 p. 100—0,2\$. Le taux d'intérêt moyen des bons du Trésor (52,3 milliards de dollars) était de 10,89 p. 100. Le taux d'intérêt payable sur les Obligations d'épargne du Canada (42 milliards de dollars) se situait à 11,25 p. 100.